

**ACCORD DE FINANCEMENT POUR TIERS DONATEURS
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
ET
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PNUD)**

CONSIDERANT que le Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après le « PNUD ») et le gouvernement de la République de Djibouti (ci-après le « gouvernement ») ont accepté de coopérer pour mettre en place un projet à Djibouti (ci-après « le projet »), comme décrit dans le document de projet Rising Djibouti, et soumis au gouvernement pour information ;

CONSIDERANT que le Gouvernement a dument informé le PNUD de sa volonté de contribuer financièrement (ci-après la « contribution ») au PNUD sur la base d'une participation aux couts afin d'augmenter les ressources disponibles pour le projet ;

CONSIDERANT que le PNUD agira comme partenaire pour la réalisation des activités des activités du projet, décrites en Annexe 1 (Concept note);

Le PNUD et le Gouvernement sont convenus de ce qui suit :

Article I

1. Le gouvernement versera au PNUD, selon les dispositions du paragraphe 2 de cet Article, une somme de USD 400,000.
2. Le gouvernement déposera sa contribution, conformément à l'échéancier ci-dessous, sur le compte bancaire indiqué en Annexe 2 (RIB).

Date d'échéance de la 1ere tranche

30 mars 2021

Montant (devise indiquée)

USD 265,000

Date d'échéance de la 2eme tranche

30 mai 2021

Montant (devise indiquée)

USD, 135,000



3. Le gouvernement informera le PNUD du versement de la contribution par un message électronique contenant les renseignements relatifs au paiement par un email adresse à : contributions@undp.org, en fournissant les données suivantes : nom du gouvernement, bureau de pays du PNUD, projet Rising Djibouti, référence du gouvernement (le cas échéant). Cette information figurera également dans l'avis de versement à la banque lorsque les fonds seront versés au PNUD.

4. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une autre devise que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation entière par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le gouvernement en vue de déterminer si un financement supplémentaire peut être fourni par celui-ci. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD.
5. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du projet]. Le PNUD ne doit absorber de pertes. Toutes les pertes (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes liées aux fluctuations des taux de change) doivent être imputées au projet.
6. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des Etats-Unis.
7. Le PNUD peut accepter des contributions libellées dans une devise autre que les dollars des Etats-Unis, si la devise en question est totalement convertible ou directement utilisable par le PNUD et sujette aux dispositions du paragraphe 6. Tout changement dans la devise de paiement ne peut être fait qu'avec l'accord du PNUD.

Article II

1. Conformément aux décisions, politiques et procédures du Conseil d'Administration du PNUD reflétées dans sa Politique de recouvrement au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les coûts indirects encourus par les entités du siège et des bureaux de pays du PNUD pour la fourniture des services généraux d'appui administratif seront imputés à la contribution. Pour couvrir ces coûts d'appui administratif, il sera imputé à la contribution une redevance de 4,5%. En outre, sous réserve qu'ils soient associés sans ambiguïté à ce projet spécifique, tous les coûts directs de mise en œuvre, y compris ceux encourus par le partenaire de réalisation, seront inscrits au budget du projet et imputables à un poste budgétaire défini et seront en conséquence supportés par le projet.
2. Le total des montants inscrits au budget du projet, additionné des coûts estimés des services d'appui y afférents, ne doit pas dépasser le total des ressources mises à disposition au titre du présent accord et des fonds provenant d'autres sources de financement qui peuvent être mis à la disposition du projet pour les coûts du projet et pour les coûts d'appui.

Article III

1. La contribution est administrée par le PNUD conformément à ses règles, règlements, politiques et procédures, en application de ses procédures régulières pour la mise en œuvre de projets.
 2. La gestion et les dépenses du projet sont régies par les règles, règlements, politiques et procédures du PNUD et, selon qu'ils sont applicables, les règles, règlements politiques et procédures du partenaire de réalisation.
- 
- 

Article IV

1. L'exercice des responsabilités du PNUD et du partenaire de réalisation en vertu du présent accord et du descriptif de projet dépend de la réception par le PNUD de la contribution, conformément à l'échéancier des paiements figurant à l'Article premier, paragraphe 2, ci-dessus. Le PNUD n'entamera la réalisation des activités qu'une fois reçue la contribution ou la première tranche de celle-ci, selon le cas.
2. Si des augmentations imprévues des dépenses ou engagements sont attendues ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs inflationnistes, à la fluctuation des taux de change ou à des impondérables), le PNUD soumet au gouvernement en temps opportun une estimation du financement complémentaire qui sera nécessaire. Le gouvernement fait tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.
3. Si les paiements visés à l'Article premier, paragraphe 2, ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des paiements ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 2 ci-dessus ne peut pas être obtenu du gouvernement ou d'autres sources, l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet peut être réduite, suspendue ou terminée par le PNUD.

Article V

La propriété de l'équipement, des fournitures et des autres biens financés à partir de la contribution est assignée au PNUD. Les questions relatives au transfert de la propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.

Article VI

La contribution est soumise exclusivement aux procédures de vérification interne et externe prévues par les règles, règlements financiers, procédures et politiques du PNUD.

Article VII

Le PNUD doit fournir au gouvernement, sur sa demande, tous les rapports financiers ou autres, préparés conformément aux procédures du PNUD en matière de comptabilité et de rapports.

Article VIII

1. Le PNUD informe le gouvernement de l'achèvement de toutes les activités ayant trait au projet conformément au descriptif du projet.
2. Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conserve le solde inutilisé de la contribution jusqu'à ce que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées aux fins de la réalisation du projet aient été honorés et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du projet.
3. Si le solde inutilisé des paiements s'avère insuffisant pour satisfaire à tous les engagements et obligations susmentionnés, le PNUD en informe le gouvernement et le consulte sur la façon d'y satisfaire.

Dans le cas où le projet est achevé conformément au document du projet, tout solde inférieur à 5000 USD (cinq mille dollars des Etats-Unis) et qui n'a pas été déboursé est automatiquement retenu par

60

le PNUD une fois que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées ont été honorés. Tout solde supérieur à 5000 USD (cinq mille dollars des Etats-Unis), après qu'il ait été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés, est liquidé par le PNUD en consultation avec le Gouvernement

Article IX

Les parties conviennent qu'il est important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les pratiques de corruption. À cette fin, le PNUD doit maintenir les normes de conduite qui régissent la performance de son personnel, y compris l'interdiction de corruption liée à l'octroi de marchés et à l'administration des contrats, de subventions ou d'autres avantages, telles qu'énoncées dans le Statut et Règlement du personnel de l'ONU, le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD, et le Manuel des achats du PNUD.

Article X

Conformément à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont S/RES/1269 (1999), S/RES/1368 (2001), et S/RES/1373 (2001), le donateur et le PNUD s'engagent fermement dans la lutte internationale contre le terrorisme, et en particulier contre le financement du terrorisme. Le PNUD a pour politique de veiller à ce qu'aucun fonds ne soit utilisé, directement ou indirectement, pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme. Conformément à cette politique, le PNUD s'engage à déployer des efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucune partie des fonds fournis par le donateur qu'il aura reçus dans le cadre de l'accord ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.

Article XI

1. Après consultations entre les deux parties de cet accord, et sous réserve que les paiements déjà reçus additionnés aux autres fonds mis à la disposition du projet soient suffisants pour faire face à tous les engagements pris et à toutes les obligations contractées aux fins de l'exécution du projet, le présent accord peut être résilié par le PNUD ou le gouvernement. L'accord cesse de produire effet trente (30) jours après que l'une des parties a notifié par écrit à l'autre partie sa décision de le résilier.
2. Si le solde inutilisé des paiements, additionnés aux autres fonds mis à la disposition du projet s'avère insuffisant pour satisfaire à tous les engagements et obligations susmentionnés, le PNUD en informe le gouvernement et le consulte sur la façon d'y satisfaire.
3. Nonobstant la résiliation du présent accord en tout ou partie, le PNUD conserve les paiements inutilisés jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux engagements pris et aux obligations contractées durant l'exécution, en tout ou partie, du projet pour lequel cet accord est résilié, et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du projet.
4. Dans le cas où l'accord est résilié avant l'achèvement du projet, tout solde inférieur à 5000 USD (cinq mille dollars des Etats-Unis) et qui n'a pas été déboursé est automatiquement retenu par le PNUD une fois que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées ont été honorés. Tout solde supérieur à 5000 USD (cinq mille dollars des Etats-Unis), après qu'il ait été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés, est liquidé par le PNUD en consultation avec le gouvernement.

Article XII

Toute notification ou correspondance entre le PNUD et le gouvernement sera adressée comme suit :

(a) Au gouvernement : Mme Oubah Ahmed Malow

Adresse : Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat (CLE)
Djibouti Sans Fil BP716
République de Djibouti
21333800/21333814

(b) Apres réception des fonds, le PNUD adressera un courrier électronique au gouvernement à l'adresse email fournie ci-dessous pour confirmer que les fonds déposés ont été reçus par le PNUD.

Adresse email du gouvernement : oubah.malow@cledjibouti.com

A l'attention de : Mme Oubah Ahmed Malow

(c) Au PNUD : Mme Fatima ElSheikh, fatima.elsheikh@undp.org

Adresse : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Tour Mezz, 6^{ème} et 7^{ème} étage
Rue de Venise
Djibouti, République de Djibouti

Article XIII

Le présent accord entre en vigueur lorsqu'il a été signé par les parties concernées, à la date de la dernière signature.

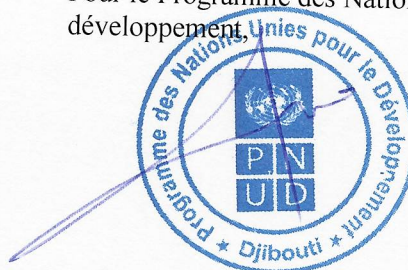
EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dument autorisés, ont souscrit le présent accord en langue française, en deux exemplaires.

Pour le gouvernement,



Nom : S.E Ilyas Moussa Dawaleh
Titre : Ministre de l'Economie et des Finances
Chargé de l'Industrie
Date : 4 Mars 2021
Lieu : Djibouti

Pour le Programme des Nations Unies pour le développement,



Nom : Fatima ElSheikh
Titre : Représentante Résidente
Date : 4 Mars 2021
Lieu : Djibouti

Annexe 1

Note conceptuelle

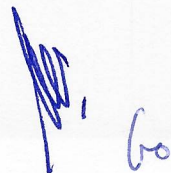
Titre du projet	Renforcer la résilience économique des PME vulnérables à Djibouti
Durée	12 mois
Contreparties nationales	Ministère des Finances, de l'Economie (MEFI)/Centre de Leadership et d'Entrepreneuriat (CLE)
Budget	US\$ 400,000
Partenaires	Banque Centrale de Djibouti, banques commerciales, Association des banques participatives turques (TKBB)
Contact PNUD	Gael Ollivier Représentant Résident Adjoint du PNUD, gael.ollivier@undp.org
Contact CLE	Oubah Ahmed Malow , Directrice Générale du Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat, oubah.malow@cledjibouti.com

1. Contexte

Djibouti est confrontée à une crise économique sans précédent en raison de la COVID-19 qui menace les gains durement acquis en matière de développement depuis 20 ans. Djibouti a eu du mal à faire croître son économie en raison d'une main d'œuvre largement non qualifiée, de ressources limitées et de conditions climatiques difficiles. Les entreprises informelles et les petites entreprises, qui représentent plus de 70% de tous les emplois, sont fortement touchées. Ce tsunami économique risque de renvoyer dans la pauvreté les plus vulnérables et de perturber la cohésion sociale. Djibouti a connu une croissance économique forte et stable ces dernières années, notamment grâce à son positionnement en tant que plaque tournante du transport et de la logistique. L'impact de la pandémie COVID-19 sur l'économie djiboutienne a touché de manière disproportionnée les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) et le secteur informel. Djibouti a l'un des niveaux d'inclusion financière les plus bas de la région MENA ; avec seulement 12% de la population en âge de travailler ayant un compte bancaire actif ; ce nombre est encore plus bas pour la population des 15 à 24 ans¹. Pour permettre l'accès aux services financiers, la microfinance peut être un mécanisme clé contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement économique.

L'inclusion financière joue un rôle important en permettant le redressement socioéconomique des MPME suite à l'impact de COVID-19. Même si le paysage de la microfinance à Djibouti est actuellement très limité, le potentiel de développement du marché est important. Actuellement, il existe trois groupes principaux d'acteurs de la microfinance dans le pays. Le premier groupe est constitué par les entités gouvernementales telles que l'Agence djiboutienne de développement social (ADDS), qui a pour rôle de structurer et d'institutionnaliser les activités de microfinance,

¹ Données de la Banque mondiale 2011.




tout en offrant un soutien financier et logistique au secteur. Le second groupe est constitué de banques commerciales, où la relation entre les banques commerciales et les fournisseurs de microfinance se limite à des opérations telles que les dépôts, les retraits et les transferts. Cependant, les banques commerciales ne fournissent pas de lignes de crédit pour les activités de microfinance. Enfin, le troisième groupe d'acteurs est constitué des autorités de régulation et de surveillance pour le développement du secteur de la microfinance, et il comprend principalement la Banque centrale et le Ministère des Finances et de l'Economie.

En ce qui concerne les fournisseurs de microfinance, le secteur est dominé par trois grandes coopératives de crédit, les "Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CPEC)", créées en 2011. Les CPEC ciblent les bénéficiaires vulnérables et ont mobilisé plusieurs donateurs, dont une contribution substantielle du gouvernement. Toutefois, l'efficacité du soutien aux microentreprises n'a pas été satisfaisante et certaines CPEC n'ont pas été rentables en raison des lacunes dans la gestion qui ont entraîné une détérioration croissante de leur portefeuille. Les CPEC ont besoin d'une restructuration et d'une amélioration de la gestion de leurs opérations ainsi que du développement d'activités commerciales pour un financement durable.

2. Justification

La Banque centrale de Djibouti est chargée de promouvoir la finance islamique en général et la microfinance islamique en particulier. La banque islamique a vu le jour en 2006 et représente environ 20 % de l'ensemble des actifs bancaires du pays. Néanmoins, une grande partie de la population choisit de ne pas utiliser les services bancaires traditionnels, en raison de ses croyances religieuses islamiques. Selon la base de données Findex 2011 de la Banque mondiale pour Djibouti, le pourcentage d'adultes qui n'ont pas de compte dans une banque ou un autre type d'institution financière officielle pour des raisons religieuses est de 22%. C'est un chiffre significatif, qui indique qu'il existe une demande potentielle de produits et services financiers islamiques dans le pays. Le développement de la finance islamique à Djibouti pourrait fournir un mécanisme permettant l'accès financier au segment de la société qui évite volontairement de s'engager dans des activités financières en raison du non-respect de ses croyances religieuses. En outre, le secteur global de la microfinance dans le pays peut élargir sa portée en offrant des services de microfinance islamique aux communautés qui sont réticentes à l'utilisation d'instruments financiers conventionnels.

Dans le but de s'attaquer efficacement au problème de l'exclusion financière et de la pauvreté, le projet pilote de microfinance islamique a été introduit en 2011 par le gouvernement à Balbala, avec le soutien de la Banque islamique de développement, et il implique un éventail de produits financiers islamiques, tels que la Mourabaha, la Mudharabah et le Qard Hasan. Les projets se présentent sous la forme soit de projets d'activités génératrices de revenus, d'une durée de six à huit mois et d'une valeur de près de 300 000 DJF, soit de projets agricoles d'une durée d'un an et d'une valeur de 300 000 à 1 000 000 DJF, soit de microentreprises d'une durée de deux ans et d'une valeur de 1 500 000 DJF. Néanmoins, la microfinance islamique à Djibouti est confrontée à de sérieux défis, tels que l'absence d'un cadre juridique, fiscal et social favorable, le manque de spécialistes locaux de la microfinance et de la charia, la rareté des ressources à long terme pour les institutions de microfinance, et le manque d'intérêt des banques islamiques pour entrer dans le secteur de la microfinance. En outre, le secteur de la microfinance islamique dans le pays est plutôt



restreint, puisqu'il représente moins d'un pour cent des actifs totaux de l'industrie. Les banques islamiques et les banques commerciales à fenêtres islamiques pourraient potentiellement être les principaux fournisseurs de microfinance à Djibouti. En plus d'avoir une portée plus large, une plus grande expertise, un personnel qualifié et un historique de prestation de services financiers par rapport aux institutions de microfinance potentielles créées spécifiquement dans le but de fournir uniquement des services de microfinance, les banques commerciales sont confrontées à un risque moindre, car leurs portefeuilles sont diversifiés par différents services et instruments, et leur rentabilité globale ne dépend pas de la seule microfinance.

Le gouvernement de Djibouti a lancé le 23 avril 2020 un Pacte de Solidarité Nationale (PSN) pour répondre aux défis sanitaires, économiques et sociaux de l'épidémie de COVID-19. Les actions proposées pour lutter contre le COVID-19 dans le cadre du PSN consistent principalement en 4 piliers : resserrer le filet social, assurer la continuité des activités des entreprises touchées, minimiser les influences financières parmi les MPME et mobiliser les ressources des secteurs public et privé pour répondre au COVID-19.

Conformément à la réponse nationale à la COVID-19, le PNUD a contribué à la formulation du Pacte de solidarité nationale (PSN) sous l'angle des mesures sociales et économiques. Le PNUD soutient, par le maintien et le sauvetage des moyens de subsistance, les personnes vulnérables telles que les femmes chefs de ménage, les réfugiés, les personnes âgées et les personnes handicapées. Le PNUD a lancé le projet "Rising Djibouti" pour aider le gouvernement de Djibouti à sensibiliser la population. Le projet promeut également divers instruments auprès des MPME touchées afin de créer de nouvelles entreprises et d'aider l'économie de Djibouti à rebondir.

3. Résultats attendus et activités

Pour répondre à l'urgence et atténuer les effets de COVID-19, le gouvernement de Djibouti a signé avec la BID un projet visant à renforcer la résilience économique des PME vulnérables de Djibouti. Le projet adopte de multiples approches pour faire face à l'impact, y compris l'établissement et l'opérationnalisation de systèmes de microfinance islamiques. Le PNUD, en tant que partenaire principal pour l'inclusion financière à Djibouti, collaborera avec le Ministère des Finances et de l'Economie (MEFI)/CLE pour soutenir la mise en œuvre du projet financé par la BID. Le PNUD assurera la coordination avec les principaux acteurs concernés : Banque centrale, ADDS, CEPEC, banques commerciales avec des instruments de microfinance islamique pour les aider à mieux fournir des financements aux emprunteurs potentiels.

Le PNUD mettra à profit sa capacité de conseil en matière de politiques de développement du secteur privé et d'accords de coopération avec les pays où les modèles de microfinance islamique sont couronnés de succès, comme la Turquie.

Le PNUD identifiera également les possibilités d'introduire la finance numérique ou d'autres approches catalytiques pour transformer le secteur de la microfinance pour les populations concernées.

Résultat : Microfinance islamique renforcée pour le relèvement et la résilience socio-économique des MPME à Djibouti



Activité 1 : Mener une étude d'évaluation sur la microfinance islamique à Djibouti (70 000 USD).

Activité 2 : Développer une stratégie pour la microfinance à Djibouti, par une analyse des meilleures pratiques dans le secteur mondial de la microfinance islamique (50 000 USD).

Activité 3 : Concevoir un produit soit en modifiant un programme de microfinance islamique existant dans le pays et peu performant, soit en lançant et en développant un nouveau programme (80 000 USD).

Activité 4 : Fournir une assistance technique aux fournisseurs de finance islamiques/institutions bancaires identifiés et organiser une formation sur les modalités contractuelles et autres instruments juridiques pour les produits conformes à la charia (50 000 USD).

Activité 5 : Une formation sur le terrain sera organisée pour les formateurs potentiels du personnel des institutions financières et des acteurs législatifs de Djibouti. La formation vise à assurer un transfert efficace de savoir-faire spécifique et à permettre aux participants de Djibouti de voir et d'expérimenter directement le modus operandi islamique de financement des micro et PME afin qu'ils puissent devenir des formateurs pour former d'autres personnes à Djibouti (30 000 USD).

Activité 6 : Fournir un soutien et une assistance aux clients/bénéficiaires potentiels de l'inclusion financière par l'intermédiaire de Rising Djibouti et fournir une assistance technique pour le CLE (accompagnement durant les phases de négociations avec les institutions bancaires, rédaction des conventions de gestion des fonds entre le CLE et les institutions participantes et renforcement des capacités, notamment dans la méthodologie de suivi des prêts, des membres de l'équipe du CLE dans leurs relations avec les institutions de microfinance islamique intervenant dans le projet). (120 000 USD).

Le suivi et l'évaluation seront effectués régulièrement et les résultats du projet seront utilisés pour les projets futurs.

5. Contribution aux ODD



[Handwritten signature]

Work plan

Overall objective: After a twelve-month period, in line with the strategy, either the existing Islamic microfinance program in Djibouti will be revised and restructured or a new Islamic microfinance program in the country will be developed and established. Monitoring and evaluation will be conducted on a regular basis and project results will be used for future projects. Key metrics such as funding provided, enterprises supported, and other forms of impact will be identified and tracked.

Objectives	Activities	Budget in USD
<p style="text-align: center;">Assessment Study on Islamic Microfinance in Djibouti</p>	<p>The IICPSD offers to conduct a preliminary assessment study of the microfinance ecosystem in Djibouti to foster an ecosystem in which all segments of the population can participate, and religious considerations are not a barrier to participation.</p> <p style="text-align: center;">The objectives of the study will be to:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identify the relevant stakeholders from public and private sector and their relevant strategies, including both conventional and Islamic Finance institutions. 2. Identify policy recommendations and advocate for incentive models, guarantees, special tax schemes to grow the Islamic finance sector. 3. Analyze the potential investors/donors and target groups for microfinance. 4. Detect specific Islamic microfinance lending products through demand supply analysis consultation with banks, institutes, and potential borrowers. 5. Identify opportunities and challenges for the development of the sector. 6. Detect bottlenecks and growth constraints in existing programs of microenterprise development – with respect to livelihood and growth enterprises and suggest policy interventions to tackle them. 7. Evaluate the legal and regulatory environment for Islamic Microfinance and develop a legal framework. 8. Analyze the feasibility of developing a fintech model for microfinance and other catalytic approaches to transform the microfinance sector for affected populations; 	<p>70,000</p>

<p style="text-align: center;">Strategy Development</p>	<p>After the assessment, which includes but is not limited to, the abovementioned factors, a Strategy for microfinance in Djibouti will be determined, through an analysis of best practices in the global Islamic microfinance sector. The assessment will consider different models of microfinance (full-fledged microfinance institution, commercial banks provision, fintech etc.) and the Strategy will outline the model best fitting for the specific case of Djibouti. Recommendations will be provided for key stakeholders in the country a legal framework will be developed.</p>	<p style="text-align: center;">50,000</p>
<p style="text-align: center;">Islamic Banking: A Participation Finance Approach Workshop</p>	<p>Ensuring a sustainable and strengthened growth of Islamic microfinance is dependent on the development of the Islamic finance ecosystem in the country. With this respect, ICPSD, in partnership with TKBB, will conduct a workshop on the Islamic banking ecosystem to enable the exchange of knowledge and expertise for the development of the sector in Djibouti. Subjects ranging from retail, SME, corporate banking sales and marketing; product development; risk management; Shariah governance; treasury and international banking will be included in the content, depending on the demand from the national stakeholders in Djibouti.</p> <p>The target audience for the workshop will be from the public and private sector, including participants from Islamic banks and other legislative bodies.</p> <p><i>The decision to hold the workshop virtually or physically will be decided depending on the situation of Covid.</i></p>	<p style="text-align: center;">80,000</p>
<p style="text-align: center;">Islamic Microfinance Training</p>	<p>ICPSD will provide training to the national stakeholders in Djibouti. The training is envisioned to take a form of a two-day long virtual event focusing on topics of Islamic microfinance. The trainings will provide details on the best practices in the area of Islamic micro and SME financing from both Turkey and around the world. Practices for different models of Islamic microfinance, such as provision by commercial banks, full-fledged microfinance institutions, and potential for developing fintech model of microfinance provision, would be presented in the training.</p>	<p style="text-align: center;">50,000</p>

	<p>Target participants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Virtual training would have a wide target audience and include stakeholders from different lines of business, such as legal specialists, commercial bankers, Islamic microfinance providers etc. • The representatives of KOSGEB and KGF would also be invited to participate by sharing their best practices with the Djibouti stakeholders. 	
<p>On-the-job training for Trainers (ToT)</p>	<p>An on-the-job training for the potential trainers from the staff of financial institutions and legislative stakeholders from Djibouti will be organized. Within the on-the-job training, the participants will spend 10 days in a participation bank and will explore and learn through informal interaction and discussion with experts in relevant departments of the participation bank. The training aims to ensure efficient transfer of specific know-how and allow the participants from Djibouti to see and experience the Islamic micro and SME financing modus operandi firsthand so they can become trainers to train others in Djibouti.</p> <p>Target participants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • On-the-job training would include a small group of participants (5 people), namely several staff members from Islamic banks in Djibouti and a member from the legislative side responsible for Islamic finance and microfinance. 	<p>30,000</p>
<p>Adequate technical assistance proposed to Center of Leadership and Entrepreneurship (CLE)</p>	<p>The specific technical assistance for the CLE should focus on the following points:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The support during the negotiation phases with banking institutions. - The drafting of fund management agreements between CLE and the participating institutions. - Capacity building, particularly in loan monitoring methodology, for CLE team members in their relations with Islamic microfinance institutions involved in the project. 	<p>120,000</p>

Annexe 2

<u>#</u>	21
<u>Country Code</u>	USA
<u>Country</u>	UNITED STATES
<u>Bank name</u>	CITIBANK, N. A
<u>Account name</u>	UNDP Contributions Account
<u>Account number</u>	36349562
<u>Cur</u>	USD
<u>Address</u>	111 Wall Street, New York, NY 10043
<u>IBAN/ABA</u>	ABA#021000089
<u>SWIFT code</u>	CITIUS33
<u>Additional account information</u>	
<u>When to use</u>	Default account for Contribution agreements where payments are to be made in US Dollars.